



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 26/086/SPORT

SÉANCE DU 06 MAI 2026

OBJET : SPORTS
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - Convention type de mise à disposition temporaire du terrain synthétique en autonomie du Complexe sportif du Pruneddu.

L'an deux mille vingt-six, le six du mois de mai à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 29 avril 2026 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Étaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Vincent GAMBINI ; Santina FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Grégory SUSINI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Stéphane BLOUIN ; Claire ROCCA SERRA ; Pierre-Louis PELLEGRINO Stéphanie PAPI ; Dominique BATTINI ; Olivia TERRAZZONI ; Pierre CESARI ; Emma FORCONI ; Chjara TAFANI ; Georges MELA ; Jean-Michel SAULI ; Anaïs TUBIANA ; Alexis VINCENT CASTELLI ; Marine ASTUTO ; Guy-Marc NICOLAÏ ; Michel CHIOCCA.

Absents : Didier LORENZINI ; Jean-Yves CASTELLI ; Vincent BERETTI ; Cyril PERES CESARI ; Vannina CHIARELLI-LUZI.

Avaient donné procuration : Didier LORENZINI à Paule COLONNA CESARI ; Jean-Yves CASTELLI à Stéphanie PAPI ; Vincent BERETTI à Nathalie APOSTOLATOS ; Cyril PERES CESARI à Jacky AGOSTINI ; Vannina CHIARELLI-LUZI à Guy-Marc NICOLAÏ.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Chjara TAFANI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 4^{ème} adjointe déléguée à l'action générale d'organisation et de promotion des activités physiques et sportives, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Dans le cadre de sa politique de soutien au développement des pratiques sportives, la Commune de Portivechju met ses équipements sportifs municipaux à disposition des associations locales.

Le complexe sportif du Pruneddu, et plus particulièrement son terrain synthétique, constitue un équipement structurant pour la pratique sportive associative.

Afin d'en optimiser son utilisation tout en garantissant un cadre juridique adapté, il est proposé la mise en place d'une convention de mise à disposition temporaire en autonomie du terrain synthétique au profit des associations.

Cette convention permettra de garantir un usage conforme à l'intérêt général, en limitant et en encadrant les conditions d'utilisation des installations et de responsabiliser les associations utilisatrices.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'approuver la convention type de mise à disposition temporaire en autonomie du terrain synthétique du complexe sportif du Pruneddu, ci-annexée, et d'autoriser le Maire à signer toute convention individuelle établie sur ce modèle avec les associations ou organismes bénéficiaires.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 25/154/SPORT du 10 septembre 2025 relative aux conventions types de mise à disposition des infrastructures sportives communales,

Vu le projet de convention type de mise à disposition temporaire du terrain synthétique en autonomie du complexe sportif du Pruneddu ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission de l'Action Culturelle, Éducative et Sportive, du Patrimoine et du Culte du 30 avril 2026,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 30 avril 2026,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la convention type de mise à disposition temporaire en autonomie du terrain synthétique du complexe sportif du Pruneddu au profit des associations.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer les conventions correspondantes et prendre toutes les diligences nécessaires.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :


Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	28
Nombre de procurations	5
Nombre de suffrages exprimés	33
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.